

CONTRIBUTION DE L'UNAPEL AU DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE ECOLE

Audition du 3 mars 2004

Parce que les jeunes français doivent être égaux devant leur avenir, il ne peut exister qu'une école : celle qui éduque des personnes et forme leur conscience.

Parce qu'égalité ne rime pas avec uniformité, cette école doit être elle-même signe de diversité : publique ou associée à l'Etat par contrat, elle doit offrir, dans une présentation la plus lisible possible, une riche palette de possibilités à ceux qui la fréquentent.

Parce qu'elle est le creuset de la société, l'école doit être le lieu d'apprentissage de la fraternité.

Tout à la fois, l'école doit être lieu de vie, communauté et lieu de liberté.

Pour être un véritable lieu de vie, l'école doit être protégée des atteintes extérieures afin que tout enfant puisse s'y épanouir au cours du moment unique de son existence que constitue sa scolarité, au sein d'une institution qui lui est entièrement consacrée, et qui ne peut limiter sa mission à l'enseignement : au-delà du temps scolaire, l'élève doit pouvoir y trouver des lieux d'échange et d'écoute, des activités périscolaires et, surtout, des adultes, enseignants et parents qui suscitent en lui un « désir d'école » et qui soient prêts à lui apporter un encadrement pédagogique et éducatif personnalisé ; on soulignera qu'il peut s'agir d'un second mode d'exercice de leur métier pour des enseignants ne pouvant plus ou ne voulant plus dispenser de cours.

Afin de devenir une communauté, l'école doit donner toute leur place aux parents, premiers éducateurs, en particulier au sein d'un véritable conseil d'établissement qui élabore et fasse vivre un véritable projet éducatif. Elle aura soin de former des équipes pluridisciplinaires d'enseignants travaillant en lien avec les autres acteurs de l'école. Enfin et surtout, elle s'attachera à créer une véritable relation de confiance entre les personnes ; après sa famille, c'est au sein de l'école que l'enfant a le plus besoin d'être aimé.

Enfin, pour être lieu de liberté, l'école doit pouvoir effectuer des choix pédagogiques répondant à un référentiel national mais tenant compte de réalités régionales ou locales. Refusant de s'inscrire dans un champ délibérément concurrentiel, elle ne saurait craindre l'émulation, ni le partenariat avec des collectivités publiques ou des institutions susceptibles de partager ses idéaux.

Eric RAFFIN
Président de l'UNAPEL

LES PROPOSITIONS DE L'UNAPEL

1. - Donner à l'école une autonomie d'organisation suffisante pour responsabiliser les équipes éducatives

La sclérose actuelle du système éducatif provient en grande partie d'un manque de confiance dans la capacité des équipes pédagogiques à organiser elles-mêmes, en fonction des contextes locaux, les missions d'enseignement qui leur sont dévolues.

C'est pourquoi, il apparaît déterminant aujourd'hui de permettre aux établissements scolaires de conclure des contrats d'objectifs pédagogiques avec l'Etat (rectorats).

A ces contrats d'objectifs, seraient associées une libre utilisation des moyens budgétaires nécessaires et, en contrepartie, une évaluation des résultats obtenus sur les plans quantitatif et qualitatif. Cette évaluation serait régulière et conçue de façon constructive.

Afin de garantir à tous les enfants un niveau minimal de qualité d'enseignement, l'Etat resterait garant du recrutement et de la formation des enseignants, de l'élaboration des programmes et de l'organisation des examens.

Ce rôle essentiel de l'Etat n'exclurait pas une concertation avec les collectivités locales, voire la conclusion de dispositions contractuelles, notamment en matière d'enseignement professionnel, lorsque des enjeux de développement économique local la rendraient utile.

2. - Mieux articuler les cycles entre eux

Il n'est pas certain qu'un ultime aménagement permette de donner au collège une nouvelle cohérence, tant ses carences actuelles sont manifestes :

- les situations d'échec scolaires à l'entrée en 6^{ème} se retrouvent trop souvent inchangées à la sortie du collège ;
- la recherche d'un tronc commun à tous les élèves se heurte à la diversité des enfants, de leur histoire personnelle et familiale, de leur forme d'intelligence, de leurs goûts et aptitudes, de leurs âges ;
- le collège est un lieu clos, sans liens avec les lieux de formation suivants et sans perspectives claires pour les élèves qui sont eux-mêmes souvent dans l'incertitude de l'adolescence.

La question posée est en réalité celle du lien entre les cycles et l'âge le plus propice à une première orientation (qui ne soit pas définitive).

Si aujourd'hui on peut globalement estimer cet âge à 13/14 ans, c'est la pérennité même du collège qui est en jeu. Avant cet âge, un premier cycle, dont la mission fondamentale serait l'acquisition des bases de toute connaissance, pourrait précéder un deuxième cycle plus diversifié dont les filières (enseignement général classique, enseignement général et technologique, enseignement pré professionnel) ménageraient des passerelles entre certaines d'elles, trois ans avant le baccalauréat.

Au regard de l'existant, les avantages seraient une formation de base plus solide pour tous et une connaissance plus précoce par beaucoup d'enfants des atouts d'une formation concrète, en lien étroit avec l'enseignement professionnel ou technologique. On pourrait éviter ainsi à beaucoup d'élèves l'ennui et l'échec scolaire constatés aujourd'hui pendant le temps du collège.

Deux préoccupations majeures doivent être retenues ici : celle tendant à éviter une conception strictement économique et utilitariste de l'enseignement professionnel et celle de la réinsertion en milieu scolaire des élèves décrocheurs

D'autres formules sont possibles qui préserveraient l'avenir du collège. Cependant toutes gagneraient à s'inspirer des orientations de diversification indiquées.

3. - Le système éducatif doit retrouver simplicité, lisibilité et stabilité

La succession trop rapide des réformes et leur enchevêtrement ont rendu le système scolaire opaque pour de nombreuses familles. Leur capacité à le décrypter et à l'utiliser au mieux de l'intérêt de leurs enfants est de plus en plus inégale.

La pertinence des orientations d'élèves en souffre car elles se font souvent à l'aveugle, faute d'identifier clairement et d'utiliser efficacement les filières et options disponibles.

Le changement permanent des règles du jeu est donc préjudiciable aux familles les plus vulnérables. Il conviendrait d'y mettre un terme une fois les réformes et les ajustements les plus urgents réalisés. Les relais de créativité et d'innovation viendraient alors davantage de l'école elle-même grâce à l'autonomie nouvelle qui lui serait accordée, en application du principe de subsidiarité.

4. - Faire en sorte que la notion de communauté éducative s'incarne réellement dans la vie des établissements

Certes le concept est formellement inscrit dans la loi d'orientation de 1989 mais peu de dispositions concrètes ont été prises pour lui donner corps.

Il ne s'agit évidemment pas d'une technique de partage de pouvoirs ni d'une tentative d'usagers destinée à contrôler en amont la nature et la qualité des produits fabriqués....

Il s'agit plutôt de faire en sorte que chef d'établissement, enseignants, cadres éducatifs, parents et élèves se rencontrent régulièrement pour se connaître, se comprendre et travailler ensemble à rendre l'école plus respectueuse des personnes et plus efficace dans sa mission d'enseignement et d'éducation.

Une des vertus des véritables communautés éducatives est aussi de permettre la mise au point concertée d'un projet d'établissement qui sert ensuite de référence à la vie de l'école et facilite l'émergence d'un consensus, source de cohérence et de dynamisme.

La mise en place d'un « Conseil d'établissement », instance consultative où sont représentés les différents partenaires de la communauté éducative, est indispensable pour informer, expliquer, débattre et ainsi contribuer à « décloisonner » l'école, dans le respect des responsabilités des enseignants et des chefs d'établissement.

C'est enfin un moyen de donner un vrai rôle aux parents, encore beaucoup trop absents de l'école, car souvent peu ou mal accueillis, ou souffrant d'une vraie difficulté à comprendre le système scolaire d'aujourd'hui.